



CHANTIER
**SEQUENCE « EVITER REDUIRE
COMPENSER » ET TRAME VERTE
ET BLEUE**



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

VERSION : 11 MAI 2016

Résumé du document

*Sujet : amélioration l'intégration de la TVB dans l'application de la séquence
« éviter réduire compenser » / Feuille de route de la cellule d'animation régionale
2016-2017*

PILOTAGE DU CHANTIER : DREAL-SPN

LIENS AVEC LE PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUES DU SRCE :

Thème A	
Orientation 1	- Action Mobilisation A1.2
Orientation 4	- Action Cohérence A4.3
Thème B	
Orientation 7	- Action Connaissances B7.4
Thème D	
Orientation 16	- Action Infrastructures D16.1

	<p>CHANTIER</p> <p>SEQUENCE « EVITER REDUIRE COMPENSER » ET TRAME VERTE ET BLEUE</p> <p>VERSION : 11 MAI 2016</p>	 <p>PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE</p>
---	--	---

LE CONTEXTE DU CHANTIER :

Dans le plan d'actions stratégique du SRCE, est mise en exergue l'importance de définir des référentiels méthodologiques pour la mise en œuvre de la TVB. Le sujet de l'intégration de la TVB dans les projets d'aménagement compte parmi ceux identifiés comme prioritaires.

Tout projet (public ou privé), dès lors qu'il est soumis à étude d'impact, doit intégrer les continuités écologiques au même titre que les autres enjeux de biodiversité, notamment dans l'application de la séquence ERC (art. R.122-5 du CE). Par ailleurs, les projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, doivent prendre en compte le SRCE et préciser les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des atteintes aux continuités écologiques qu'ils sont susceptibles d'entraîner (art. L.371-3 du CE).

Dans les faits, et même si le constat est variable en fonction de la nature des projets, il apparaît une marge de progression dans la prise en compte des continuités écologiques, en complémentarité avec les approches « habitats » et « espèces ». Ce d'autant plus que la prise en compte des continuités écologiques doit s'insérer dans d'autres procédures (dérogations pour destruction d'espèces protégées, loi sur l'eau...) et qu'il n'existe pas de procédure propre.

Des travaux sont en cours pour améliorer le suivi et la valorisation des mesures compensatoires (DREAL, DDTM), à travers une base de données cartographiques.

Une expérimentation autour du principe de l'offre de compensation vient d'être lancée sur le bassin versant de l'Aff, intégrant les logiques de TVB et de services écosystémiques.

Interfaces :

- avec les actions portées par les services de l'Etat pour améliorer la qualité des dossiers réglementaires et des pratiques d'instruction (rédaction de doctrines, groupe Etat biodiversité et paysage, etc.)
- avec les projets d'aménagement et d'infrastructures dont l'Etat ou la Région est maître d'ouvrage.

OBJECTIFS DU CHANTIER

Améliorer l'intégration de la TVB dans l'application de la séquence ERC : élaboration des dossiers et instruction, mise en œuvre des projets

Acquérir des connaissances pour progresser dans ce sens

Livable(s) attendu(s) :

- ✓ Rapport de l'étude exploratoire
- ✓ Référentiel méthodologique
- ✓ Réseau de suivi de mesures compensatoires, s'appuyant sur l'existant
- ✓ Supports de valorisation de retours d'expériences

	<p>CHANTIER</p> <p>SEQUENCE « EVITER REDUIRE COMPENSER » ET TRAME VERTE ET BLEUE</p>	 <p>PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE</p>
<p>VERSION : 11 MAI 2016</p>		

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

1/Elaborer un référentiel méthodologique sur l'intégration de la TVB dans l'application de la séquence ERC

a/ Etape préalable : étude exploratoire

Elle consistera, à travers une recherche bibliographique, l'observation des pratiques existantes et des entretiens d'acteurs :

- à dresser un état des lieux en matière d'intégration des continuités écologiques dans l'application de la séquence ERC
- à mieux cerner les problématiques posées ainsi que les pistes et les leviers d'amélioration.

Cette étude est confiée au CEREMA.

b/ Elaboration du référentiel méthodologique en lui-même (ou des référentiels)

Ce référentiel sera construit à partir d'un cahier des charges rédigé au regard des résultats de l'étude exploratoire. Il sera destiné de façon privilégiée aux maîtres d'ouvrage des projets d'aménagement.

Ce travail pourra s'appuyer sur un accompagnement par un bureau d'études.

2/ Exploiter les dossiers existants

- Recenser et capitaliser des retours d'expériences pertinents par rapport au sujet (contenu des dossiers d'études d'impacts ou d'évaluation environnementale et mise en œuvre des projets)
- S'appuyer sur le suivi des mesures compensatoires pour améliorer les connaissances : recenser les mesures compensatoires dont le suivi peut apporter de la connaissance sur l'efficacité des mesures en matière de TVB, et assurer une veille sur ces suivis pour capitaliser la connaissance

3/ Informer et former les services instructeurs, bureaux d'études et maîtres d'ouvrage

Dans un premier temps : collecter leurs attentes et leurs questionnements.

Dans un second temps : information et formation sur la base des connaissances et retours d'expériences collectés aux points 1/ et 2/.

4/ Suivre et tirer parti de l'expérimentation sur l'offre de compensation

Les modalités de la capitalisation seront à préciser en fonction des résultats de l'expérimentation.

Acteurs internes impliqués :

DREAL/IST, PPR, COPREV, CEAL
DDTM
Région/DPAVN et Direction des transports

Partenaires associés :

	CHANTIER SEQUENCE « EVITER REDUIRE COMPENSER » ET TRAME VERTE ET BLEUE	 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
	VERSION : 11 MAI 2016	

CEREMA

Porteurs opérationnels de l'expérimentation sur l'offre de compensation (Dervenn, future SCIC)

Instances de concertation / groupe(s) de travail :

- ✓ existant(s) : groupe Etat biodiversité et paysage, comité de pilotage de l'expérimentation offre de compensation
- ✓ à créer : oui, en lien avec l'étude CEREMA puis l'élaboration du référentiel méthodologique (fonctionnement en mode projet)

MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Besoin de financement : oui

!!! tableau incomplet

	Sources de financements/partenaires associés	Budget envisageable	
		2016	2017
Etude exploratoire CEREMA	DREAL (crédits étude CEREMA)	24 792€ (HT)	...
Référentiel méthodologique	DREAL, Région

CALENDRIER PRÉVISIONNEL / ÉCHÉANCES ET DÉLAIS

Principales phases et étapes de validation :

- ✓ CRTVB mai 2016 : validation de la feuille de route globale pour la mise en œuvre du SRCE
- ✓ Mars 2016 : démarrage opérationnel étude CEREMA

SUIVI / EVALUATION

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs du plan d'actions du SRCE concernés par rapport au projet</i>
- Action Mobilisation A1.2	Nombre de cadres méthodologiques réalisés pour la mise en œuvre des TVB locales

ANNEXES

RAS